



Avis administratif d'appel à candidature pour l'exploitation et la gérance du local de restauration du camping municipal de Loupian – Saison 2021

Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de Loupian – Place Charles de Gaulle – 34140 Loupian

Type de contrat : Bail commercial de location gérance

Caractéristiques principales des prestations :

Tenue d'un local de restauration situé à l'intérieur du camping municipal (100 emplacements).

La période d'ouverture prévue s'étend du 7 juin au 30 octobre 2020 (location saisonnière de 5 mois modifiable en fonction des restrictions dues à la crise sanitaire).

Le montant du loyer pour la période est fixé à 2 500,00 €, soit 500 € par mois.

Activités permanentes :

- Afficher les horaires d'ouverture du local de restauration et les tarifs ;
- Assurer l'ouverture et le service du local de restauration durant toute la période d'ouverture du camping, et ce sept jours sur sept,
- Assurer le service du petit-déjeuner, du déjeuner et du dîner selon des horaires à déterminer entre 08h00 et 23 h00
- Être en capacité de proposer de la vente à emporter ;
- Assurer un dépannage de boulangerie et viennoiserie ;
- Assurer la sortie et le retour des poubelles ;
- Respecter l'obligation de faire recycler les huiles de friture usagées.

Animations festives :

- Assurer en soirée au moins deux animations en juillet et deux autres en août, et ceci hors animations festives du village ; ces soirées ne devront pas dépasser une heure du matin ;
- Toute animation festive doit s'articuler avec la programmation municipale.

Le candidat retenu se conformera aux obligations suivantes :

- Réaliser les formalités administratives préalables lui permettant de vendre des boissons à consommer sur place (permis d'exploitation et déclaration préalable en mairie) ;
- Faire son affaire de la déclaration de son commerce auprès de la CCI de Sète et obtenir un numéro d'enregistrement auprès de cet organisme ;
- Détenir les formations en matière d'hygiène alimentaire
- Déclarer son activité auprès des services sociaux tels que l'URSSAF et autres caisses ;
- Déclarer son activité auprès des services vétérinaires ;
- Déclarer les animations musicales à la SACEM ;
- Ne développer aucune propagande politique ou syndicale, n'afficher aucun prosélytisme religieux ni autres idéaux ou actions susceptibles d'entraîner la discorde ou polémique.
- Maintenir une bonne communication avec le responsable de l'accueil du camping et le bailleur.
- Privilégier les achats auprès des commerçants du village
- Respecter les protocoles sanitaires en vigueur

Contenu des offres

1) Candidature : lettre de motivation et curriculum vitae - références professionnelles et compétence dans le domaine de la restauration

2) Mémoire technique : projet de contrat de location gérance complété, daté et signé comprenant une liste des produits et des tarifs proposés, une liste des équipements nécessaires au fonctionnement du projet, une liste des personnes tenant le local de restauration, mesure relatives au respect de l'hygiène alimentaire et à l'entretien des locaux et du matériel mis à disposition ; budget prévisionnel si nécessaire

3) Situation juridique du candidat : Extrait K bis ou inscription au registre des métiers ou copie recto-verso de la carte d'identité pour un particulier

Critères de jugement des offres : Qualité du projet (mémoire technique) 60 % - Références professionnelles et motivation du candidat : 40 %

Date de remise des offres : 16 mai 2021 – Remise par voie électronique à mairie@loupian.fr

Demande de renseignement : Mairie de Loupian - Place Charles de Gaulle - 34140 Loupian - 04 67 43 82 07

Date d'affichage de l'avis administratif : 19 avril 2021